

COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2023
DELIBERATION N° DE-2023-147**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART (à partir de la délibération DE-2023-144), Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (à partir de la délibération DE-2023-144), Mme MOTHESS, M. ALLEMAN (à partir de la délibération DE-2023-143), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

M. PARRILLA ETCHART à M. ETCHEGARAY (jusqu'à la délibération DE-2023-143) ; M. SALANNE à Mme DURRUTY ; M. DAUBISSE à Mme MEYZENC (jusqu'à la délibération DE-2023-143) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (jusqu'à la délibération DE-2023-142) ; M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL ; M. ESTEBAN à Mme HERRERA LANDA ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD ; Mme DUPREUILH à M. ETCHETO.

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. LAIGUILLON,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Seconde édition de la manifestation "Les Mémorables" - quartiers rive droite.

En 2022, la Ville de Bayonne initiait les « Mémorables », manifestation qui vise à faire de la culture un vecteur d'éducation, d'ouverture sur le monde et d'émancipation de la population au travers d'actions programmées au cours du mois de juin au sein des quartiers éligibles à la politique de la ville, et au profit, notamment, de leurs habitants.

Forte de l'évaluation positive de la première édition, la Ville de Bayonne a décidé de renouveler cette manifestation en 2023 en reprenant des invariants de la programmation (Beat street day kids, exposition événementielle au DIDAM consacrée au photographe Omar Victor Diop, concert de Lujipeka dans les hauts de Bayonne, concert de clôture des Dimanches en musique) complétés par des actions ciblées comme le dispositif Transit au DIDAM en partenariat avec l'association "La Source Iturria", les contes et légendes de nos quartiers par la compagnie "Lézards qui bougent" et la création d'un lieu d'expression graphique libre en lien avec l'ESCM.

C'est ainsi qu'aux côtés des cultures urbaines, le chant choral, la musique classique, l'expression théâtrale et les arts visuels ont fait l'objet de spectacles, concerts et expositions mais aussi d'ateliers et d'actions de sensibilisation priorisant les écoles élémentaires et les EHPAD de la rive droite bayonnaise.

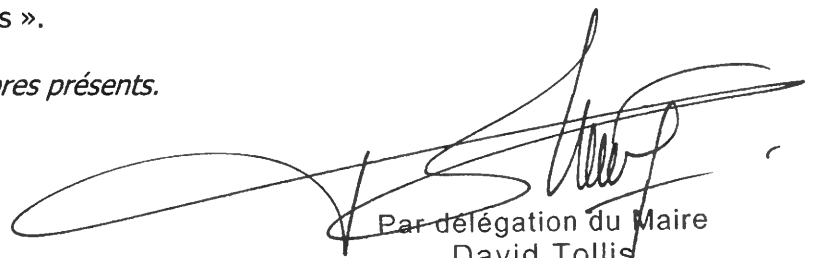
Positionnée à la fin du printemps, cette manifestation privilégie l'espace public pour rencontrer plus facilement les populations qui ne se dirigent pas toujours spontanément vers les lieux culturels bayonnais.

Le montant global de cette manifestation est estimé à 126 000 € qui sont financés par la Ville de Bayonne à hauteur de 82 400 € conformément aux crédits alloués dans le cadre et BP 2023, une subvention du GIP DSU de Bayonne et du Pays Basque à hauteur de 30 000 € et des dons s'élevant à 13 600 €.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les divers contrats et conventions établis pour l'édition 2023 des « Mémorables ».

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité



Par déléation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne